

Budget primitif 2018 : Les taux d'imposition restent inchangés

Des charges de fonctionnement maîtrisées et des investissements structurants



Budget primitif 2018 : Les taux d'imposition restent inchangés

C'est sous la présidence du maire, Jean Gaillard, que s'est tenue le 5 avril en soirée la réunion du Conseil Municipal. Cinq délibérations étaient à l'ordre du jour, elles furent adoptées à l'unanimité sauf celle concernant le budget primitif 2018 où deux Conseillers Municipaux se sont abstenus.

Cette séance a porté essentiellement sur les votes des budgets (comptes de gestion et comptes administratifs 2017), l'affectation des résultats 2017, budgets primitifs 2018 (budget principal et budgets annexes) et vote des taxes locales.

En préambule le maire, Jean Gaillard, exposera les grandes lignes directrices du budget 2018 : « Ce budget réaffirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des fonds propres suffisants pour poursuivre et même accentuer la politique volontariste d'investissement définie en début de mandat, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement ». Puis Claudine Carayol, adjointe au maire en charge des finances, détaillera chacun des budgets.

Le compte administratif 2017 se solde par un excédent de fonctionnement en hausse de 13% par rapport à celui de 2016 grâce à des économies de gestion (éclairage public, chauffage, réparations diverses) et ce malgré des dépenses nouvelles liées à l'enfouissement des lignes électriques et de téléphone et à de nouvelles baisses des dotations de l'Etat.

Pour le budget 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 876 000 €, dans la continuité des années précédentes avec une vigilance accrue de chaque poste de dépense. « Cette rigueur permet de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en conservant une épargne nette en progression », révèle Claudine Carayol.

Un important **programme d'investissement** est prévu cette année :

Dans le cadre de la rationalisation et du réaménagement des espaces et des bâtiments publics de Pavié, une salle de spectacle va voir le jour, attenante à l'actuelle salle polyvalente. Le début des travaux est prévu cet automne. Des acquisitions foncières, par voie d'échange de terrains, permettront de réaménager les abords de ce site, pour en faire un lieu de promenade et d'animation dans un cadre arboré. Une première tranche de travaux de 700 000 €, pour un coût total estimé à 1 300 000 € HT, a été budgétée, financée par 65% de subventions de l'Etat et du département. Des aides de la Région pourraient venir compléter ce financement.

L'aménagement de l'entrée nord du village est prévu sous forme d'un cheminement piétonnier depuis la zone commerciale de la Fontaine jusqu'à la salle polyvalente. Côté sud, du chemin des Trouilles jusqu'à l'entrée du bourg une liaison piétonne sécurisera le cheminement des Paviens, de plus en plus nombreux, à se rendre au village à pied : Le coût de ces travaux est de 528 000 € HT les demandes de subventions sont en cours.

En outre un important programme de rénovation de l'éclairage public a été engagé (325 000 €) entièrement financé par l'Etat, le syndicat d'électrification et la vente de certificats d'économie d'énergie. L'entretien de la voirie est poursuivi.

Des travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie sont programmés, ainsi que l'amélioration de l'acoustique du réfectoire de l'école primaire, et le refroidissement de celui de l'école maternelle. Enfin, le renouvellement du matériel et des véhicules s'effectue par tranche annuelle.

L'ensemble de ces projets y compris le remboursement de la dette s'élève à 2 700 000 € TTC financés par 30 % de fonds propres, 50% de subvention et 20% d'emprunts. Ce budget qui traduit à la fois une gestion prudentielle et une politique dynamique d'investissement a été voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

En question diverses il est rappelé qu'une distribution de sacs poubelles biodégradables seront distribués au bâtiment Mathieu (à côté de la caserne des pompiers) le vendredi 20 avril de 17 h à 19 heures et le samedi 21 avril de 9 h à 12 heures.